



DEMANDE DE VISA TRANSFORMABLE EN LONG SEJOUR MISSION LONGUE DUREE

Liste des pièces à fournir :

- Formulaire de demande de visa transformable long séjour dûment rempli et signé (à télécharger sur le site de l'Ambassade) ;
- 01 photo d'identité récente (à coller sur le formulaire de demande) ;
- Passeport original en cours de validité dont l'expiration est à plus de 6 mois après la date de retour. Il doit contenir au moins deux pages libres lors du dépôt de dossier ;
- Copie du Passeport (Page de données biométriques) ;
- Lettre de mission en précisant la date début et la fin (signée et tamponnée) ;
- Statut de l'organisme d'accueil ;
- Certificat d'existence délivré par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (le cas échéant le récépissé) ;
- Autorisation d'emploi bénévole délivrée par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales.

NB : L'attestation de dépôt de demande d'autorisation d'emploi bénévole est irrecevable

- Attestation d'hébergement délivrée par l'organisme d'accueil (signée et tamponnée). Si le demandeur est hébergé par un particulier : une attestation sur l'honneur visée par l'Administration malgache (Fokontany)+ un certificat de résidence à son nom + la copie de sa carte de résidente valide ;
- Une attestation de prise en charge du début jusqu'à la fin de la mission délivrée par l'organisme d'accueil ou l'employeur en France (signée et tamponnée par le responsable) ;
- Extrait de Casier judiciaire Bulletin N°3 (moins de 3 mois original) ;
- Attestation de changement de résidence délivrée par la mairie en France (*Une déclaration sur l'honneur ou une attestation signée par l'intéressé(e) même visée par la Mairie n'est pas recevables*) ;
- Copie du billet d'avion aller-retour 1 mois ou un billet modifiable ;
- Droit : 32 € (Par chèque à l'ordre de l'Ambassade de Madagascar ou en espèces à payer uniquement auprès du Service Comptabilité de l'Ambassade).

N.B : - *Le visa de court séjour n'est pas transformable en visa de long séjour à Madagascar.*

- *Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.*
- *Arrivant à Madagascar, vous disposez d'un délai d'un (01) mois pour effectuer la demande de carte de résident auprès du Ministère de l'Intérieur, Service d'immigration et d'émigration en déposant les mêmes documents (originaux).*
- *Les droits de visa ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.*
- *Pour les demandes envoyées par courrier, prévoir au moins 10 jours avant la date de départ et joindre une enveloppe affranchie avec suivi ou courrier express avec les coordonnées de l'utilisateur pour le retour (Chronopost, Lettre recommandée, UPS, DHL, etc.).*
- *Tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

Dépôt de demande de visa : Lundi au vendredi de 09H00 à 13h30
Retrait de passeport muni de visa : Lundi au vendredi de 14H30 à 16h30
Délai de traitement: 03 jours ouvrés pour compter de la réception du dossier complet

Email : servicevisas.ambamadparis@gmail.com

4, Avenue Raphaël 75016 Paris

Site web : <https://ambamad-paris.diplomatie.gov.mg> - Facebook : <https://www.facebook.com/AmbamadParis/>